Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 44 (1997)
Heft: 7-8

Artikel: L'instruction est la clé de l'avenir
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-368904

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Etre prête en permanence à intervenir

L'instruction est la clé de l'avenir

Chef de division:

Hans Hess
Né en 1937
Nommé chef de division en 1979

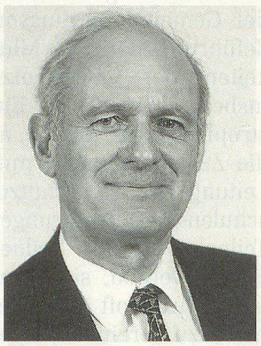

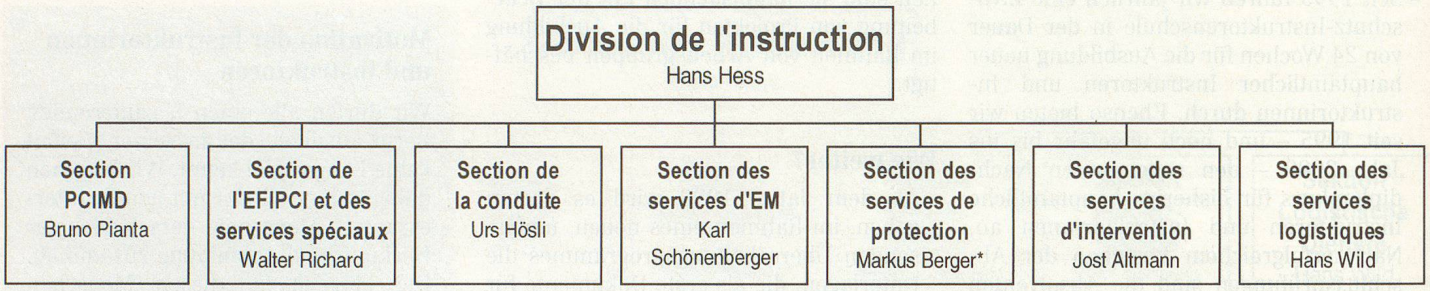

* Supplant du chef de la division
PCIMD = planification, centres d'instruction et moyens didactiques
EFIPCI = Ecole fédérale d'instructeurs

OFPC. Dans le dernier numéro de la revue *Protection civile,* nous avons commencé à présenter l'Office fédéral de la protection civile à nos lecteurs. Nous poursuivons cette présentation dans ce numéro, avec, cette fois, la division 2 de l'OFPC, Division de l'instruction. Dans le domaine de la sécurité, l'aspect qualitatif de l'instruction est aujourd'hui plus important que jamais, dès lors que les effectifs de l'armée, des sapeurs-pompiers et de la protection civile vont encore diminuer dans les cinq années à venir. Au sein de la protection civile, l'instruction joue un rôle prédominant, ce qui justifie l'expression «l'instruction, clé de l'avenir».

Etre prête en permanence à intervenir pour contribuer efficacement à la limitation des dégâts lors d'une catastrophe, d'une situation d'urgence ou d'un conflit armé, telle est la mission de la protection civile. L'instruction vise précisément à donner cette capacité aux organisations de protection civile. En outre, une instruction sérieuse motive les membres de la protection civile et accroît la confiance accordée à cette institution par la population. Enfin, les constructions de protection et le matériel ne peuvent remplir pleinement leur fonction que si l'élément humain assume correctement ses tâches.

Toute intervention requiert une instruction préalable

Quelles sont les tâches principales de la Division de l'instruction?

- Elaborer et mettre à disposition les documents d'intervention et les documents techniques, y compris les modes d'emploi, qui sont un outil de base dans l'instruction des titulaires de fonction de la protection civile;
- élaborer et mettre à disposition les documents d'instruction pour tous les services d'instruction organisés par la Confédération, les cantons et les communes à l'intention des personnes astreintes à servir dans la protection civile;
- former les cadres supérieurs de la protection civile, à savoir les chefs des organisations de protection civile, les chefs de service ainsi que les chefs et les spécialistes appartenant au service des transmissions et au service de la protection AC;
- former le personnel d'instruction à plein temps et à temps partiel, engagé par la Confédération, les cantons et les communes;
- conseiller les cantons et les communes dans la gestion, la planification et la construction des centres d'instruction;
- gérer le centre fédéral d'instruction de la protection civile de Schwarzenburg.

Où en sommes-nous?

- Nous arriverons bientôt au terme de la phase de mise à jour des programmes d'instruction; de 1993 à 1997, il aura fallu adapter progressivement tous les documents nécessaires à l'instruction aux nouvelles données découlant de la réforme 95 de la protection civile. Parmi les documents qui doivent encore paraître, il convient de mentionner les prescriptions de sécurité, le document d'intervention relatif à la circulation routière et aux véhicules à moteur ainsi que les documents d'instruction pour le cours de cadres destiné aux chefs de la section de sauvetage et pour le cours de cadres destiné aux chefs du groupe des transports; ces documents seront publiés cette année encore, conformément aux planifications. En outre, environ 30 exercices-modèles seront mis à la dispo-

sition des organisations de protection civile l'année prochaine; ils ont pour but de soutenir les cadres des organisations de protection civile lors de la préparation, du déroulement et de l'évaluation des cours de répétition.

- Actuellement, environ 6000 personnes astreintes à servir dans la protection civile sont instruites chaque année et ce dans le cadre de quelque 130 cours organisés par la Confédération. Il convient aussi de noter l'instruction de membres des organes communaux de conduite dans le cadre de cours de perfectionnement destinés aux états-majors. Le but de cette formation est de faire mieux connaître aux membres des états-majors communaux de conduite les moyens et les possibilités dont disposent les organisations de protection civile, en particulier pour l'intervention en cas de catastrophe et les secours urgents. Cette instruction commune permet d'améliorer la collaboration lors de situations extraordinaires. Les participants à ces cours en sont parfaitement conscients et l'on constate que, bien souvent, les connaissances acquises dans ces cours incitent par la suite les spécialistes concernés à simplifier le fonctionnement de l'organisation dite de catastrophe de leur commune.
- Depuis 1995, le centre d'instruction de la protection civile de Schwarzenburg propose chaque année un cycle de formation d'une durée de 24 semaines, destiné aux nouveaux instructeurs à plein temps. Par ailleurs, depuis 1995 et jusqu'à l'an 2000 environ, des cours permettant d'obtenir un diplôme postgrade sont également organisés. Ces cours, qui s'adressent aux instructeurs à plein temps expérimentés, débouchent sur un examen final sanctionné par le «diplôme fédéral d'instructeur de la protection civile».
- En ce qui concerne la formation des instructeurs à temps partiel, l'Office fédéral de la protection civile s'est vu contraint, compte tenu des restrictions auxquelles il est soumis sur les plans du personnel et des finances, à limiter son offre à cinq ou six cours par an.

Quelle est la structure de la division?

La Division de l'instruction comprend sept sections et deux services d'état-major ainsi qu'un secrétariat et compte environ 90 collaborateurs. Parmi ceux-ci, figurent 55 instructeurs et instructrices, qui sont engagés dans l'instruction durant 22 ou 23 semaines par an, comme directeur de cours ou comme chef de classe. Le reste du temps, ils participent, dans le cadre de groupes de travail, à l'élaboration et à la mise à jour des documents d'instruction.

Perspectives

- A partir de 1998, la division entreprendra la révision de la première version des documents élaborés dans l'optique de la réforme 95 de la protection civile. Il s'agira de les adapter aux mutations et aux nouvelles priorités de la protection civile. Cette révision sera notamment guidée par la volonté de dépasser là où c'est possible – et c'est presque toujours le cas – la dichotomie actuelle entre conflits armés, d'une part, et catastrophes, d'autre part, pour penser en termes d'engagement.
- La présentation des nouveaux documents de base et des nouveaux documents d'instruction sera également revue.
- Le dernier pan de la modernisation de l'instruction concernera quant à lui l'instruction dispensée aux instructeurs à temps partiel. En l'espèce, il s'agit là d'une tâche aussi importante qu'urgente.

Instructeur, une profession motivante

Nous exerçons une profession captivante qui, dans sa diversité, ne connaît pas de temps morts. Notre activité nous met sans cesse en contact avec de nouvelles personnes, d'origine et de formation très diverses. Et surtout, la conscience d'avoir constamment la possibilité d'être utile à autrui nous conforte dans la volonté de continuer dans cette voie. ▲

Feldstrasse 15
4658 Däniken
Tél 062/291 30 10
Fax 062/291 30 25

Agence pour la Romandie
Long Vernez 18
3280 Morat
Tél/Fax 026/672 16 24

ZI-SOFT95

Le programme informatique pour votre organisation de la protection civile

Orbit Basel
23.-27.9.1997
Halle 212
Stand D11

Gestion du personnel	Fr. 3'500.–
décomptes des cours	Fr. 1'500.–
planification des cours	Fr. 350.–
plan cas catastrophes	Fr. 350.–
plan d'distribution	Fr. 3'500.–
gestion du matériel	Fr. 1'500.–

Interfaces pour:
- Winword
- Excel
- Access
- Works
- ASCII-Format

ZI-SOFT95 est installé avec succès dans plus que 90 organisations de la protection civile en toute la Suisse

ZI-SOFT95 peut être procuré par modules. Installation et instructions à votre domicile sont compris dans les prix du programme. Payement par acompte possible.

Demandez votre documentation ou une démonstration de ZI-SOFT95 à votre domicile.